

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 10/10/2023
D2023101607

Séance du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, JAILLET Christian, POCHON Laurence, Patrice GUILLERMIN, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric
Excusés : Carine NICOLAS donne son pouvoir à Cécile NAVARIN, Simon NOEL donne son pouvoir à Emmanuel PONCIN, Alexandre DELIANCE donne son pouvoir à Laurence POCHON.
Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance.

Objet : Bilan d'activité du conseiller numérique

Il est proposé au conseil municipal le bilan d'activité du conseiller numérique. Le contrat a débuté en février 2022, les ateliers ont été mis en place dès août 2022 soit 2 sessions, 20 séances, 9 participants d'ateliers d'accompagnement à devenir autonome sur ordinateur, 26 ateliers, 132 participants pour les ateliers du numérique, 49 entretiens d'une heure (une semaine sur deux) pour les conseils personnalisés, une conférence parentalité, deux participations au marché bi-hebdomadaire et un café citoyen.

Le poste est mutualisé entre Bresse Vallons, Montrevel-en-Bresse et Marboz. Le conseiller numérique est présent un jour à Marboz, 2 jours à Bresse-Vallons et à Montrevel-en-Bresse.
Les communes participent à sa rémunération *au prorata* du temps de travail sur chaque commune. Pour Marboz, 20% et 40 % pour les autres. Bresse Vallons est le porteur du projet et a avancé ces frais en attendant d'obtenir les subventions attendues. Marboz doit désormais régulariser sa participation.

Le coût du conseiller numérique sur 12 mois est de 7182.42 € pour la commune de Marboz. Il comprend sa rémunération, mais aussi divers amortissements (PC, assistance informatique, ligne téléphonique). Le montant de la subvention est de 5 000 €, il y a donc un reste à charge de 2182.42 €.

Le contrat du conseiller numérique se termine le 3 février 2024.

Il est envisagé une reconduction de ce poste. Les trois communes sont favorables à la poursuite de cette mission bien que les subventions ne soient pas connues à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le bilan d'activité du conseiller numérique pour Marboz.
- se dit favorable à la poursuite de la mission du conseiller numérique à Marboz.



Pour copie conforme,
Le Maire


Christelle MOIRAUD